

Direction générale des entreprises  
Service de l'économie numérique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 3 juin 2019 portant délégation de signature  
(SCN « Commissariat aux communications électroniques de défense »)**

L'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,  
Vu le code de la défense, notamment son article D.1334-4-1 ;  
Vu le décret n° 2017-1870 du 29 décembre 2017 relatif à l'administrateur interministériel des communications électroniques de défense ;  
Vu le décret n° 2018-0087 du 12 avril 2018 portant délégation de signature (SCN Commissariat aux communications électroniques de défense) ;  
Vu l'arrêté du 29 décembre 2017 érigeant le commissariat aux communications électroniques de défense en service à compétence nationale ;  
Vu l'arrêté du 9 juillet 2018 portant attributions de fonctions d'administrateur interministériel des communications électroniques de défense,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

En application de l'article D.1334-4-1 du code de la défense, délégation est donnée à M. Pierrick LE TACON, secrétaire administratif assurant les fonctions de gestionnaire des dépenses au commissariat aux communications électroniques de défense, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de l'administrateur interministériel et dans la limite de ses attributions, au nom du ministre chargé des communications électroniques, tous actes relatifs à l'engagement, la liquidation et la mise en paiement des marchés et conventions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 juin 2019.

*L'administrateur interministériel  
des communications électroniques de défense,*  
DIDIER VIDAL